

Avis public

Dérogation mineure

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, directeur général de Venise-en-Québec, qu'au cours de la séance ordinaire du mardi 8 septembre 2020 à 19h, au centre culturel de la Municipalité situé au 239, 16^e ave Ouest, le conseil sera appelé à se prononcer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- 2020-009 : cette résolution aura pour effet de rendre réputé conforme la construction d'un nouveau bâtiment d'usage résidentiel, sur le lot 6 319 744 (sur la 51^e Rue Ouest), ayant des toits avec une pente de 4,16 %, plutôt qu'une pente d'au moins 33,3% tel que prévu dans l'article 533 du règlement de zonage No 322-2009 ;
- 2020-010 : cette résolution aura pour effet de rendre réputé conforme l'annexion au bâtiment principal de la remise existante au 201, rue des Mésanges, qui se situe à 1,36 mètre de la ligne de propriété latérale, représentant donc un empiètement de 0,14 mètre dans la marge latérale de 1,5 mètre prévue dans la zone Ha-13 ;
- 2020-011 : cette résolution aura pour effet de rendre réputé conforme le projet de lotissement visant la subdivision du lot 5 106 400, sur la 45^e Rue Est, et la création de trois lots, dont deux lots ayant un frontage de 15 mètres, soit un frontage inférieure de 3 mètres à la norme minimale de 18 mètres prévue pour la zone Ha-39 ;

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette dérogation mineure.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

DONNÉ ce 21^e jour du mois d'août 2020



Frédéric Martineau
Directeur général, greffier et trésorier

Certificat de publication

Je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les dérogations mineures 2020-009, 2020-010 et 2020-011 à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 21 août 2020.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant les dérogations mineures sur le site Internet de la Municipalité le 21 août 2020



Frédéric Martineau, Directeur général
Le 21 août 2020